



Association Montalbanaise de Sauvetage et de Secourisme



PREMIERS SECOURS EN EQUIPE – 2ème niveau (PSE2)

Depuis plusieurs mois, l'ensemble des professionnels du sauvetage attendaient la réforme du secourisme en équipe. Depuis début 2007, il est possible d'appliquer le nouveau programme. Le nouveau PSE2 remplace et complète l'ancien CFAPSE.

Public visé

Toute personne qui désire avoir une activité professionnelle, bénévole ou volontaire au sein d'une structure de sécurité civile. Pour suivre cette formation, les participants doivent posséder le PSE1 en cours de validité.

Cette formation est aussi un pré requis pour toute personne qui désire suivre une formation de chef d'équipe.

Rôle et missions

L'équipier secouriste est une personne formée et entraînée, capable de prendre en charge une ou plusieurs victimes. Cette prise en charge, avec du matériel de premier secours adapté à la situation rencontrée, a pour but de préserver l'intégrité physique de la ou des victimes en attendant le relais.

L'équipier secouriste peut :

- Choisir, exécuter ou faire exécuter correctement les gestes de premiers secours, aux côtés d'un secouriste PSE1,
- Agir en équipe sous la responsabilité d'un chef d'équipe au sein d'un poste de secours ou d'une équipe de transport d'urgence.

Objectifs

Avoir la compétence d'équipier secouriste par le biais d'acquisition des connaissances nécessaires à la prise en charge d'une ou de plusieurs victimes au côté d'un secouriste ou au sein d'une équipe de secours.

Contenu de la formation

- Contenu Formation PSE1+ :
- L'équipier secouriste
- L'hygiène et l'asepsie
- Les bilans
- Les atteintes liées aux circonstances
- Les affections spécifiques
- Les affections comportementales
- Les pansements et bandages
- Les immobilisations.
- Les relevages
- Les brancardages et le transport
- Les situations avec de multiples victimes

Durée de la formation

La formation initiale est de 28 heures minimum de face à face pédagogique.
La formation continue rentre dans le cadre des séances annuelles de formation continue des secouristes telle qu'elle est définie dans les textes réglementaires.

FFSS : 1585 - DDJS : 82334 B
Préfecture : 12-001-A82
N° Ass : 082001930
DRTEFP : 73 82 00437 82
SIRET : 39321911800022
NAF : 8559 B



Siège social : 65 avenue Marceau Hamecher
82 000 MONTAUBAN

Amss82 @ orange.fr
05.63.20.47.53 06.60.62.15.15



Ville de
Montauban



FFSS : 1585 - DDJS : 82334 B
Préfecture : 12-001-A82
N°Ass : 082001930
DRTEFP : 73 82 00437 82
SIRET : 39321911800022
NAF : 8559 B

CAISSE D'ÉPARGNE
DE MIDI-PYRÉNÉES
LA BANQUE. NOUVELLE DÉFINITION.



Siège social : 65 avenue Marceau Hamecher
82 000 MONTAUBAN

Amss82 @ orange.fr
05.63.20.47.53 06.60.62.15.15



Ville de
Montauban


SwissLife



830, route de Montauban
80700 MONTAUBAN
Tél : 05 63 21 28 43
Fax : 05 63 21 28 02